

Université de Genève
SCHOLA GENEVENSIS MDLIX

DIES
ACADEMICUS
1986

1986

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU RECTORAT

Introduction

Le rectorat a tenu 38 séances au cours de cette dernière année académique, dont deux séminaires de réflexion de plusieurs jours. Il a également siégé 17 fois avec les doyens et présidents d'école en séances du collège des recteurs et doyens, y compris en mai 1985 durant deux jours de travail «au vert». De nombreux problèmes ont été examinés, traités et parfois résolus lors de ces rencontres où n'affleure pourtant qu'une partie de la gestion quotidienne de l'Université.

Les chapitres de ce rapport évoquent un choix des questions traitées. En plus des dossiers de routine, comme les nominations, les règlements, le budget, les bâtiments, qui sont l'objet d'une attention permanente, deux points sont revenus régulièrement à l'ordre du jour des séances du rectorat et du collège des recteurs et doyens: le projet informatique (NSI) et le contrôle des fonds de l'Université.

Un chapitre du présent rapport est consacré à l'avancement de la réalisation du NSI. Mentionnons simplement ici que les travaux sont entrés dans une phase décisive, ce qui a amené le rectorat à procéder à un réaménagement de la direction des opérations, à la fin de l'été 1985. Responsable désormais du projet du NSI, le vice-recteur L. Weber a remis au vice-recteur J.-C. Favez la présidence de la Commission de développement et de planification universitaire, c'est-à-dire la mise sur pied du plan quadriennal 1988-1991. Le vice-recteur A. Donath, de son côté, a été désigné comme répondant de l'Ecole d'architecture vis-à-vis du rectorat.

La question de la gestion financière de l'Université est évidemment liée aux «affaires» qui ont défrayé la chronique et qui ne sont en réalité liées entre elles, à la différence de la tragédie classique, que par l'unité de temps et de lieu. Le contrôle financier de l'Etat a poursuivi durant toute l'année 1984-1985 ses investigations dans les livres de caisse et les factures. Le rectorat, de son côté, a préparé de nouvelles directives comptables et examiné ce que devrait être le nouveau statut juridique des fonds qualifiés traditionnellement de privés. L'ensemble de ces travaux doit permettre de rétablir un climat de confiance à l'intérieur de la maison et entre celle-ci et l'Etat, tout en assurant aux professeurs titulaires de tels comptes destinés à la recherche une utilisation optimum des moyens mis à leur disposition.

Le Grand Conseil a eu non seulement l'occasion de débattre au sujet des événements dont la Section de biologie de la Faculté des sciences a été le théâtre, mais il s'est également penché de très près sur la recherche et ses exigences actuelles. Il a créé une commission d'enquête parlementaire afin de mieux s'informer sur la situation en biologie en vue de rédiger des propositions pour éviter la répétition de tels accidents. Ainsi, la disparition ou le futur départ des personnes dont les noms ont été mêlés aux «affaires» de la Section de biologie ne mettent pas fin pour l'Université aux conséquences qui en découlent. Le rectorat entend bien, pour sa part, tirer toutes les conclusions qui s'imposent afin que l'Université reste digne de sa liberté scientifique et de son autonomie administrative et qu'elle soit à nouveau l'objet de la fierté à laquelle elle peut prétendre de la part de la Cité.

Pour le reste, de grands et de petits problèmes ont retenu l'attention des autorités universitaires durant toute l'année écoulée, parmi lesquels on notera tout de même les élections générales universitaires des 13 et 14 février 1985, l'achèvement de la procédure de consultation du texte du Règlement d'application de la Loi sur l'Université et la mise au point d'une première partie du Règlement de l'Université en vue de sa présentation au Conseil de l'Université.

Ce rapport de gestion ne serait pas complet si nous omettions en conclusion de remercier toutes celles et tous ceux qui se dévouent dans l'administration, l'enseignement et la recherche. Grâce à la participation de tous – notamment dans les conseils prévus par la loi, conseils auxquels le rectorat demeure fermement attaché – l'Université a continué à fonctionner, à enseigner et à chercher, avec la ferme volonté de rester dans le peloton de tête des hautes écoles. Cette volonté est le gage d'un avenir prometteur.

L'évolution du nombre des étudiants

Les tableaux 1 à 5 rassemblés dans la partie «statistiques» figurant à la suite de ce rapport, fournissent un aperçu de l'évolution du nombre des étudiants, aperçu qui dégage les tendances essentielles et leurs inflexions récentes.

Contrairement à ce qui s'est passé l'an dernier, le nombre des étudiants étrangers dont les parents sont domiciliés à l'étranger s'est redressé en 1984-1985 en pourcentage et en nombre absolu, sans pour autant retrouver les taux du début des années 80. Une observation analogue peut être faite pour les admissions sans maturité.

Le rectorat suit donc avec une attention particulière l'évolution du nombre des étudiants. A côté de la tendance à la stabilisation que la démographie laissait prévoir, de nouveaux publics (auditeurs, formation continue, etc.) apparaissent ou augmentent. Ces nouveaux publics posent, en terme de contenu des enseignements, de pédagogie, de certification, des problèmes importants qui seront assurément ceux d'un proche avenir.

Le personnel enseignant

Le tableau 10 fournit, par faculté et par école, le nombre de nominations; le tableau 11 quant à lui, indique les postes occupés et les personnes engagées selon la fonction et la faculté.

Signalons, à propos des collaborateurs, que le rectorat, avec l'appui des doyens et présidents d'école, a poursuivi sa politique de défense des postes temporaires contre tous les efforts insidieux de bétonnage, afin de conserver à la relève un volant substantiel d'occasions d'engagement.

Nominations à l'honorariat:

Le professeur Jean Fabre de la Faculté de médecine

Le professeur Paul Guichonnet de la Faculté des sciences économiques et sociales

Le professeur Jean Starobinski de la Faculté des lettres.

Au cours de l'année écoulée, l'Université a déploré le décès de plusieurs anciens professeurs et membres du corps professoral:

Eric Stein	professeur ordinaire
Ernst Stueckelberg de Breidenbach	professeur honoraire
André Burger	professeur honoraire
Lucien Feraud	professeur honoraire
Marianne Denis-Prinzhorn	professeur honoraire
Sven Stelling-Michaud	professeur honoraire
Edouard Arnold	privat-docent
Jean-Pierre Junod	professeur associé

La commission de l'enseignement

La Commission de l'enseignement a poursuivi ses travaux dans les directions empruntées dès 1983. La première journée de pédagogie universitaire, le 23 novembre 1984, a réuni plus de 100 participants sur le thème de l'auto-évaluation. Cette première rencontre a débouché sur deux décisions pratiques. D'une part, un bulletin de «Nouvelles pédagogiques» est désormais envoyé, deux fois par année, pour l'instant à l'ensemble du corps enseignant. D'autre part, encouragée par l'écho du séminaire du 23 novembre, la Commission de l'enseignement a pu mettre sur pied, avec l'aide du rectorat et de la Faculté de médecine, une unité expérimentale d'appui pédagogique, qui tient à disposition des enseignants qui le souhaitent des questionnaires d'auto-évaluation et qui fournit aussi des moyens informatiques pour traiter les résultats et des conseils pour interpréter la signification des chiffres.

Les groupes voués à la formation continue et à l'encadrement des étudiants de première année ont poursuivi leur réflexion et préparé, pour la fin 1985, des rapports sur ces thèmes, à l'intention des autorités universitaires, dans un souci d'actions à mener concrètement.

La Commission de l'enseignement a également décidé, avec l'aide du rectorat, de lancer en 1986-1987 une enquête pour mieux connaître le profil des étudiants débutants et leur évolution au cours de leurs études de 1^{re} année.

Pour ce qui est des débouchés, la Commission de l'enseignement a soutenu deux opérations concrètes: d'une part, avec la Commission sociale, la mise en pied, le 14 juin 1985, d'un séminaire sur l'aide à apporter aux étudiants qui cherchent un emploi; d'autre part, avec l'union des associations du corps intermédiaire (UACI), le lancement d'une enquête rétrospective sur le devenir professionnel des assistants et maîtres-assistants, qui doit aboutir en 1986.

Elle a poursuivi et intensifié ses contacts tant avec l'enseignement secondaire qu'avec l'Office d'orientation et de formation professionnelle (OOF), notamment.

Les activités socio-culturelles

Assurance maladie collective des étudiants: le bilan de la première année de la nouvelle assurance collective des étudiants est satisfaisant. L'antenne installée au service

d'information sociale de l'Université (SISU) est très appréciée des étudiants. L'explosion des coûts de la santé ne permettra pas d'éviter une augmentation des cotisations, qui resteront cependant très nettement inférieures à celles de toute autre assurance.

Restaurants universitaires: les restaurants et cafétarias d'UNI I, d'UNI II et de SCIENCES II, de même que celui qui s'est ouvert au CMU à la rentrée 1985, et le restaurant autogéré installé à la «Datcha», drainent un nombre toujours plus grand de consommateurs. Par contre, le restaurant de la rue Hugo-de-Senger voit son affluence diminuer régulièrement, malgré l'introduction de carnets de tickets octroyant un repas gratuit sur six. La fermeture à plus ou moins long terme de ce restaurant s'avère inéluctable.

Logement des étudiants: la situation demeure préoccupante et l'offre est encore très inférieure à la demande. Même l'extension de la Cité universitaire (160 lits) ne permettra pas de régler ce problème de façon satisfaisante, bien que cet apport soit plus que bienvenu. L'Université contribue d'ailleurs à la mise en service de cette extension en prenant à sa charge presque tout le mobilier: elle versera en effet 25 000 francs, provenant des taxes fixes des étudiants, et 400 000 francs, prélevés du reliquat d'une ancienne caisse-maladie dissoute.

Le parc des appartements et chambres, géré par le service des logements et restaurants universitaires (SLRU), n'a guère augmenté. Les régisseurs refusent pour l'instant de mettre à la disposition de l'Université des logements destinés à la démolition à cause de l'illégalité d'un bail à terme qui, seul, leur permettrait de récupérer ces logements à leur demande. Des pourparlers sont cependant en cours afin de trouver une solution à ce problème.

Elaboré par la conférence des directeurs de foyers, un projet de loi a été déposé afin de remplacer par un subventionnement approprié la loi HLM s'appliquant actuellement aux foyers et dont le subventionnement dégressif n'est guère logique pour des foyers d'étudiants ou de jeunes apprentis.

Enfin, il est réjouissant de noter que le conseil du Fonds général de l'Université n'est pas insensible au problème du logement des étudiants et qu'il a décidé un certain nombre de mesures destinées à contribuer à une solution de ce problème.

L'informatique

Nouveau système informatique: le projet de nouveaux systèmes informatiques, élaboré sur la base du rapport rédigé en 1983 par le professeur V. Zakharov, a pris un tournant déterminant, le 9 mai 1985, avec le vote par le Grand Conseil d'un crédit de 17,25 millions de francs en vue de sa réalisation.

Ce vote témoigne de l'importance que la collectivité genevoise attribue au développement de l'informatique à l'Université, tout à la fois comme branche d'enseignement et comme outil de travail, et reconnaît la valeur du projet.

Fort de cet appui indispensable, la planification de la réalisation a pu se poursuivre à un rythme soutenu, malgré la difficulté rencontrée de trouver suffisamment de personnel très qualifié. Un premier résultat important s'est concrétisé par la transmission au Département des travaux publics, pour étude de détail et exécution du plan de réalisation du réseau, de trois documents:

Un document de base «Plan de réalisation du réseau» énumère les bâtiments qui recevront un câble Ethernet et les liaisons qui devront être établies par les PTT. Deux documents annexes («Pré-étude pour l'installation des câbles Ethernet et de l'équi-

pement de base du réseau» et «Spécification des connexions par fibre optique et autres connexions demandées aux PTT») en précisent les détails.

Elaborés par le groupe de planification, ces trois documents avaient auparavant été discutés avec les doyens et le président concernés qui les ont approuvés. L'essentiel de la réalisation, qui dépend maintenant du Département des travaux publics et de l'entreprise des PTT, est attendu pour la rentrée universitaire d'automne 1986.

De même, un appel d'offres a été lancé, avec l'accord de la Commission interdépartementale d'informatique (CIDI), pour tout l'appareillage technique du réseau. Les offres des constructeurs sont actuellement en voie d'évaluation.

En ce qui concerne les ordinateurs, l'automne a été consacré à l'évaluation des produits des principaux constructeurs, en les testant avec différentes applications représentatives des besoins de l'Université. Simultanément, l'administration examinait, sur la base d'un inventaire de ses besoins présents et futurs, les logiciels de gestion de base de données et sélectionnait le mieux approprié à ses besoins.

Ces diverses études achevées, le bureau de la Commission informatique a pu mettre au point, avec le groupe de planification du nouveau système informatique, les plans techniques et financiers de réalisation du projet. Ces plans sont soumis pour approbation, ainsi que les cahiers des charges pour les appels d'offres, aux organes de décision de l'Université et de l'Etat.

Structures décisionnelles et institutionnelles: parce qu'il permet désormais de donner une autre dimension à l'informatique universitaire, l'octroi du crédit de 17,25 millions de francs par le Grand Conseil a nécessité, à la rentrée de septembre, divers aménagements sur le plan de l'organisation.

En priorité, il convenait de séparer les activités de service (centre de calcul) et de recherche et d'enseignement du Centre universitaire d'informatique (CUI). C'est ainsi que le CUI, qui va par ailleurs occuper de nouveaux locaux à la rue du Lac, se consacrera uniquement à la recherche et à l'enseignement supérieur, ce qui lui permettra de s'affirmer comme lieu de travail interdisciplinaire pour tous les informaticiens de l'Université.

La fonction de service, quant à elle, est désormais assurée par le Service informatique qui exploitera tous les équipements existants ou qui vont être installés sur le site central ou en périphérie. Il assurera également le service de conseil et de maintenance du réseau et des stations de travail. Enfin, le groupe de planification continuera en 1986 son travail de préparation à la réalisation du nouveau système informatique.

En ce qui concerne les commissions qui ont respectivement pour rôle de décharger ou de conseiller le rectorat pour toutes les décisions en matière d'informatique, la structure qui avait été mise en place en 1983 dans l'optique de l'affinement du projet en vue d'une demande de crédit à l'Etat a été simplifiée. Désormais, à l'instar des autres domaines de politique universitaire, la politique informatique de l'Université est examinée par une unique commission qui réunit des utilisateurs scientifiques et administratifs ainsi que les informaticiens, responsables de services. Ces derniers forment également, avec le président, le bureau exécutif qui assure la préparation des prises de position de la commission et règle les affaires courantes.

Evolution des systèmes existants: L'installation d'une VAX 11/780 à SCIENCES II a permis de décharger considérablement la machine VAX installée à UNI II et destinée principalement aux tâches d'enseignement. La rentrée 1985 a vu 534 utilisateurs se connecter sur la machine de SCIENCES II grâce à 44 terminaux, tandis que 884 personnes ont accès à la VAX d'UNI II à travers 52 terminaux. Il faut ajouter à cela les 70 terminaux de l'UNIVAC et les 40 reliés à la VAX UNIX.

Une soixantaine de ces 206 terminaux sont à la disposition des étudiants, en libre service. Il faut y ajouter la quinzaine de postes de travail interactifs réalisés à partir d'ordinateurs personnels IBM et OLIVETTI reliés à un réseau et disponibles au Centre universitaire d'informatique.

En automne 1985, la Commission informatique a accepté la réalisation d'un laboratoire de 40 PC interconnectés pour l'enseignement de l'informatique aux étudiants de première année de la Section des sciences économiques de la Faculté des sciences économiques et sociales.

Ces quelque cent machines aux possibilités limitées font désirer encore davantage la réalisation rapide du plan d'informatisation de l'Université.

L'administration

Gestion des fonds: les irrégularités constatées dans l'utilisation d'un fond de la Faculté des sciences et le débat public qui s'en est suivi, ont amené le rectorat à reprendre une réflexion approfondie sur la gestion des fonds en général et, plus particulièrement, sur la gestion des fonds universitaires (plus connus sous leur ancienne dénomination de «fonds privés»). Ces derniers, qui recouvrent les subventions accordées aux professeurs par des organismes publics à l'exclusion de l'Etat de Genève, ou les contrats avec les milieux économiques, ont été systématiquement repris par l'Université depuis 1976, mais sous leur aspect comptable seulement. En opérant cette centralisation purement administrative, les autorités universitaires avaient précisé qu'elle ne s'accompagnait d'aucun droit de regard de leur part, encore moins de droit d'intervention. Avec le temps, cependant, cette position est apparue de moins en moins tenable et, en juin 1984, les autorités cantonales et universitaires ont décidé que toute information sur ces comptes leur serait désormais soumise et que cette information pourrait déboucher, le cas échéant, sur des interventions.

Restait le problème des règles concernant des fonds strictement universitaires. Dans un premier temps, l'Université aurait souhaité que ces fonds soient gérés avec la plus grande liberté. Il est cependant apparu qu'une telle liberté pouvait aboutir à des malentendus, voire à des soupçons injustifiés. C'est la raison pour laquelle l'Université s'est finalement ralliée à la demande du Conseil d'Etat, de gérer en principe ces fonds comme des crédits budgétaires d'Etat. Etant donné que l'argent ainsi investi dans la recherche et créateur de centaines de postes de travail ne pesait en rien sur le budget du canton de Genève, l'Université s'est cependant réservé le droit de proposer des exceptions lorsque la recherche l'exige.

Parallèlement à cette réflexion, il est apparu judicieux de reprendre l'ensemble des normes comptables. C'est ainsi qu'un document a été rédigé pour être approuvé par la Commission administrative, le collège des recteurs et doyen et le rectorat, puis transmis pour accord aux autorités cantonales.

Informatique administrative: le projet d'informatique administrative a été vigoureusement poursuivi et ceci dans deux directions: établissement d'une analyse préliminaire et recherche d'un système de gestion de bases de données.

Comme cela avait été admis dans nos principes, l'analyse préliminaire a été menée sous la responsabilité de membres du personnel administratif, les cadres des facultés étant étroitement associés à cette réflexion, les informaticiens coordonnant l'ensemble du travail. Trois groupes de travail ont établi la liste des applications anciennes à refondre, des applications nouvelles à mettre sur pied, un projet de priorités et la durée

estimée de l'ensemble de l'opération. Les conclusions ont été approuvées par le Rectorat et le Collège des recteurs et doyens.

Dans le cadre du système informatique général, l'administration a reçu pour mandat de proposer un système de gestion de base de données susceptible de répondre à ses besoins. Une étude approfondie et exhaustive a abouti au choix du système ADR, choix qui a été approuvé par la Commission informatique et les autorités universitaires.

On sait à quel point il est urgent que l'administration bénéficie du nouveau système informatique, cet impératif ayant même été repris lors de l'attribution du crédit de plus de dix-sept millions de francs à l'Université. Les autorités universitaires sont fermement décidées à donner le plus rapidement possible à l'administration les ressources dont elle a besoin.

Budget 1986: correspondant à la troisième année de réalisation du plan quadriennal 1984-1987, le projet 1986 suit les mêmes axes de développement que les années précédentes.

Quelques adaptations ont dû être envisagées afin de poursuivre la réalisation du projet informatique et pour tenir compte de l'évolution générale récente. En particulier, un effort a dû être effectué pour les facultés des sciences économiques et sociales et des lettres.

Parti d'une demande initiale de 48 postes supplémentaires, le projet de budget prévoit la création de 40 postes financés à 50% par une augmentation de la pondération pour postes non occupés. L'introduction d'une «pondération postes» nous permettra de ne faire figurer au budget de l'Etat que 20 postes supplémentaires.

Notons l'inscription au budget de 6 postes supplémentaires sur les 21 prévus pour le nouveau système informatique de l'Université.

Comme pour le budget 1985, une indexation différenciée a été prévue pour les crédits, soit:

- 12% pour les bibliothèques, nouvelle rubrique: livres, périodiques, reliures;
- 5% pour les équipements de moins de 50 000.-;
- 4% pour les budgets de 3^e cycle;
- 1,5% pour les autres rubriques.

Les données budgétaires pour 1986 sont fournies dans les tableaux 12 et 13.

Crédits d'investissement pour équipements de plus de 50 000.-: le principe selon lequel l'Université a grandement besoin de renouveler ses équipements scientifiques, en plus des équipements nouveaux financés par des crédits grands travaux, a été reconnu par les autorités qui lui ont octroyé, pour 1984-1985, un crédit extraordinaire pour le renouvellement et l'acquisition de nouveaux équipements.

De plus, dans le projet de budget 1986, un montant de 2 500 000.- est prévu pour le renouvellement des équipements de plus de 50 000.-. La répartition de ce crédit est la suivante:

Faculté des sciences	.Fr. 1 400 000.-
Faculté de médecine	.Fr. 330 000.-
Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation	.Fr. 100 000.-
Ecole d'architecture	.Fr. 110 000.-
ELCF	.Fr. 60 000.-
services communs dont CUI	.Fr. 500 000.-
	Fr. 2 500 000.-

Distribution de la deuxième tranche de crédits extraordinaires 1984-1985: la commission d'autorisation a procédé, durant l'année, à la distribution de la deuxième tranche de crédits extraordinaires pour un montant de 3 millions de francs sur la base des dossiers préparés par les facultés. Relevons que cette procédure, mise au point spécialement pour les crédits extraordinaires, ne sera pas reconduite. L'utilisation du crédit de renouvellement 1986 se fera donc selon la procédure habituelle des crédits «grands travaux».

La commission de planification

Plan quadriennal 1988-1991: la Commission de planification, assistée par le service, a mis au point les directives pour le plan 1988-1991. Les directives tenaient compte de l'analyse critique des doyens des facultés et des présidents des écoles, ainsi que des débats au sein de la commission.

Les grandes lignes de ces directives peuvent se résumer ainsi:

- Du point de vue de sa mission, l'Université se situera en effet à un tournant de son développement puisque l'effectif des étudiants traditionnels devrait se stabiliser, voire diminuer durant la période considérée. En revanche, elle sera de plus en plus sollicitée de fournir des prestations de formation permanente et de services à la collectivité. De plus, elle se devrait de faire preuve d'une plus grande capacité d'innovation.
- Du point de vue financier, l'Université devra tenir compte de la volonté politique de contrôler l'augmentation de la charge fiscale et les importants investissements qui lui sont consacrés. Ces deux facteurs limiteront au moins autant que par le passé l'accroissement des moyens disponibles pour son fonctionnement. Il conviendra en particulier de porter davantage l'effort sur les crédits que sur les postes parce que la création de nouveaux postes engendre des coûts indirects importants (locaux, mobilier et équipements, crédits de routine) et parce que l'enseignement et la recherche modernes exigent un soutien logistique (matériel et documentaire) de plus en plus coûteux sans lequel le personnel ne peut pas être utilisé de façon optimale.

Il découle de ces enjeux et contraintes que le plan 1988-1991 devrait innover au moins sur trois plans:

- Etre élaboré beaucoup plus en fonction de l'indispensable adaptation aux exigences de l'environnement des années nonante que par extrapolation du passé.
- Comporter un examen critique des domaines qui mériteraient un développement et de ceux qui pourraient être réduits, voire supprimés pour dégager au moins une partie des ressources nécessaires au financement des innovations et consolidations (auto-financement).
- Faciliter ultérieurement le suivi et la réalisation des intentions au niveau des budgets par leur présentation sous forme de projets identifiant non seulement les dépenses directes (postes supplémentaires, équipements, etc.), mais aussi les besoins indirects (locaux, crédits d'installation ou de routine, etc.).

Les plans précédents ont démontré que la croissance du budget de l'Université est limitée par l'expansion effective du budget de l'Etat. En conséquence, il n'est pas opportun d'inscrire dans le plan des projets dont les incidences financières vont bien au-delà de ce qui est réalisable.

Sans pour autant nous prononcer sur la croissance potentielle du budget de l'Université, chaque subdivision est instamment priée de tenir compte que:

- La croissance globale du budget de l'Université ne pourra vraisemblablement pas dépasser de beaucoup celle des années précédentes, bien que le Rectorat soit déter-

miné à convaincre les autorités d'aller au-delà des réalisations de ces dernières années (environ 2,5% en termes réels).

- Certaines facultés ou écoles devront pouvoir continuer leur effort de rattrapage et de consolidation, ce qui justifiera à nouveau la fixation de taux de croissance fortement différenciés.

De plus, il convient d'être beaucoup plus sélectif que dans le passé dans la création de nouveaux postes, compte tenu des dépenses induites qu'elle engendre et surtout de l'absolue nécessité d'améliorer les conditions de l'enseignement et de la recherche par une augmentation substantielle des divers crédits de fonctionnement.

La réflexion sur l'Université des années nonante a été l'autre préoccupation de la commission de planification. Un questionnaire a été lancé mettant en évidence trois idées prépondérantes:

- Ne pas viser un modèle «idéal», mais admettre divers scénarios souhaitables ou possibles dans les conditions spécifiques de notre Alma Mater.
- Embrasser un vaste éventail de problèmes de la vie universitaire et formuler les questions de manière incisive qui bouleverseraient les tabous.
- Dépasser les contraintes du moment et notamment les restrictions budgétaires, identifier les mutations culturelles, socio-économiques, démographiques, etc., qui marquent de plus en plus d'environnement dans lequel l'Université fonctionne.

A l'heure actuelle, la Commission de planification dispose des réponses de toutes les facultés et écoles. Elles se sont avérées d'une grande richesse de propositions et de projets qui concernent tous les aspects de la vie universitaire: les missions anciennes et nouvelles, l'organisation et les structures académiques et administratives, la gestion, l'enseignement et la pédagogie, la recherche, les collaborations interfacultaires, la formation continue, les locaux, l'équipement scientifique, etc.

Sans vouloir anticiper sur les résultats de cet exercice, on peut d'ores et déjà formuler une première impression. L'Université de Genève des années nonante et au-delà, sera une université plus ouverte, plus sensible aux besoins de ses étudiants, plus novatrice et ambitieuse dans ses programmes d'enseignement. Mais elle ne sera probablement pas en mesure de répondre à toutes les sollicitations. Il faudra donc redéfinir ses missions, ce qu'elle pourra et devra faire. Elle misera sur la relève des jeunes et sur les nouvelles disciplines; mais elle veillera surtout sur l'espace de la recherche, considérée comme vitale pour l'avenir de ce pays.

Les bâtiments et constructions universitaires

A l'exception de la Faculté de médecine, presque toutes les unités de notre maison souffrent du manque de surfaces disponibles pour l'enseignement et la recherche. Cette carence en locaux reste l'un des soucis majeurs du Rectorat. L'année universitaire 1984-1985 est cependant marquée par quelques lueurs d'espoir et la perspective de sortir enfin du tunnel.

Centre médical universitaire (CMU): les étages 5 à 9 des étapes 3 C et 4 D ont été remis aux utilisateurs en automne 1984. L'ancienne Ecole de médecine a ainsi pu être entièrement abandonnée, de même que l'Institut de médecine légale et les villas qui abritaient respectivement la biochimie clinique et la génétique médicale. Le restaurant du CMU s'est ouvert comme prévu à la rentrée 1985. Seule la bibliothèque de la Faculté de médecine n'est pas encore terminée: elle le sera au printemps 1986.

SCIENCES III: le 19 avril 1985, le Grand Conseil a voté un crédit de 35 millions de francs pour la construction du bâtiment A et des sous-sols des bâtiments B et C de SCIENCES III, au boulevard d'Yvoy. Les travaux ont démarré dès l'expiration du délai référendaire. Cette première étape permettra de commencer le regroupement de la biologie, actuellement répartie dans 13 bâtiments.

UNI III: le crédit d'étude de ce bâtiment a été accepté par le Grand Conseil le 8 novembre 1984. Cette étude progresse selon le calendrier établi et le crédit de construction devrait être demandé au Grand Conseil en 1986. UNI III abritera les facultés des sciences économiques et sociales et de droit, les écoles d'architecture et de traduction et d'interprétation, le Rectorat et l'administration centrale, une triple salle de sport, une salle polyvalente pour les activités culturelles et un restaurant universitaire y seront également logés.

Extension de l'observatoire: le gros œuvre de cette construction est achevé et la cérémonie du bouquet s'est déroulée le 13 décembre 1985.

Halle omnisport: la construction de cette double salle de gymnastique, qui abritera également les locaux de l'Ecole de formation des maîtres de sport, a subi quelque retard et n'a pu être mise à la disposition de l'Université en automne 1985 comme prévu. Elle a cependant été inaugurée le 27 février 1986. Pour la première fois, l'Université dispose alors de ses propres locaux de sport et voit ainsi se réaliser un vœu remontant à bien loin dans le temps.

Ecole de médecine: grâce à la compréhension du président du Département des travaux publics, l'ancienne Ecole de médecine, dont les occupants ont pratiquement tous déménagé au Centre médical universitaire, a été mise à la disposition de l'Université jusqu'à la fin de la construction d'UNI III. Cette surface de plus de 2000 m² représente un véritable ballon d'oxygène dans la phase critique que traverse actuellement l'Université. Un étage a été mis à la disposition de la Faculté des lettres (Département d'histoire générale), tandis que le reste du bâtiment sera occupé essentiellement par la physique (groupe de physique appliquée).

Politique de location: le président du Département des travaux publics a donné son accord pour une politique de location prévoyant 1000 m² supplémentaires par an au cours des trois prochaines années. La compréhension dont il a fait preuve à l'égard des besoins universitaires permettra ainsi d'attendre la construction d'UNI III sans que le problème des locaux rende impossible tout enseignement et toute recherche à l'Université. Pour le Centre universitaire d'informatique, des locaux ont été loués à la rue du Lac, qui permettront ainsi de libérer la moitié du premier étage d'UNI II au profit des nouveaux services informatiques.

Les bibliothèques universitaires

Le crédit total des acquisitions des cent trente bibliothèques de l'Université pour l'année 1985 s'est élevé à francs: 2 657 000.- permettant de régler les 9094 abonnements de périodiques et d'acheter environ 35 000 monographies. Malgré une augmentation sensible du budget (+7,7% par rapport à 1984), les bibliothèques doivent faire face à des difficultés financières toujours croissantes, notamment dans le domaine des abonnements de périodiques; de ce fait, elles ont dû annuler certains abonnements.

En raison du domaine de couverture toujours plus restreint, les bibliothèques sont désormais contraintes d'emprunter toujours plus à l'extérieur. La croissance des démarches de prêt interbibliothèques est particulièrement spectaculaire dans certaines d'entre elles.

Le remède partiel à ces maux est constitué par la base de données bibliographiques romande qui compte, fin 1985, plus de 662 000 notices bibliographiques. Cette base de données permet peu à peu de localiser tout document acquis par les bibliothèques des universités romandes. En 1985, les bibliothèques universitaires genevoises suivantes se sont intégrées au réseau: les bibliothèques de la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, des mathématiques et de biologie végétale. Cette même année, l'Université de Genève a patronné l'informatisation de la Bibliothèque publique et universitaire (BPU), une des institutions suisses les plus prestigieuses. De même en Suisse romande, l'année 1985 a aussi vu l'entrée dans le réseau de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg. Cette réalisation exemplaire dans le domaine de la coordination universitaire romande a nécessité la révision de la convention liant les cantons de Vaud et de Genève. C'est désormais une convention multilatérale qui liera les bibliothèques sous la supervision de la Conférence universitaire romande (CUR).

C'est également en 1985 que s'est ouvert le dépôt des bibliothèques universitaires du quai du Seujet. Dès sa mise à disposition des différents organes de l'Université, il a reçu des collections universitaires importantes d'ouvrages stockés préalablement dans des conditions parfois désastreuses. Cet outil de tout premier ordre permet désormais à l'Université d'accepter aussi des dons ou des dépôts d'ouvrages extérieurs à l'Université qui désormais sont accessibles aux chercheurs et étudiants de notre maison (don de l'Organisation mondiale de la santé, dépôt d'ouvrages arméniens, etc.).

La Commission de coordination des bibliothèques universitaires s'est penchée cette année sur le problème de la formation des bibliothécaires au niveau universitaire. Un rapport proposant une formation destinée à des universitaires ou à des diplômés de l'Ecole de bibliothécaires de Genève a été remis au Rectorat. Ce document a été soumis à la Commission des bibliothèques universitaires de la Conférence universitaire suisse et à la Commission de coordination romande où il a rencontré un accueil favorable. Le problème d'un financement par plusieurs cantons est actuellement à l'examen.

Les contacts avec l'extérieur

L'Université entretient avec la cité des contacts nombreux et souvent plus vigoureux qu'il n'y paraît. Le Conseil académique, de son côté, œuvre en faveur du renforcement de tels liens, sous la dynamique impulsion de son président, M. Georges-Henri Martin. Signalons, à titre d'exemple, les trois domaines suivants:

- Recherche de collaboration avec les institutions internationales à propos des droits de l'homme et avec le Geneva International Peace Research Institute (GIPRI), à la suite de motion du Conseil de l'Université en faveur des études sur la paix et la prévention des conflits.
- Installation à Genève de la banque de données mondiale sur l'environnement (Global Ressources Informations data).
- Participation de notre Université, via l'Institut pour les études sémantiques et cognitives et l'Ecole de traduction et d'interprétation, au projet SUISSETRA, lui-même partie prenante aux recherches en matière de traduction automatique menées par les communautés européennes (EUROTRA).